

Le Val-de-Marne mobilisé contre les incinérateurs

Le département francilien s'oppose au lancement, à Vitry-sur-Seine, d'un projet porté par la Ville de Paris



Site d'implantation du projet d'incinérateur de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), le 31 août 2018. LAURENT GRANDGUILLOT/REA

La santé d'un Val-de-Marne vaut bien celle d'un Parisien ! C'est peu dire que le président du Val-de-Marne, Olivier Capitanio, est en « colère ». L'objet du courroux du patron (Les Républicains) du département : le projet « Thermo-sur-Seine », porté par la Ville de Paris, d'installer un incinérateur de déchets à Vitry-sur-Seine, la plus grande commune du département, pour décarboner son réseau de chaleur urbain. La contestation monte aussi sur le terrain. A l'appel d'associations, une marche a eu lieu, dimanche 31 mai, entre l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

« Le temps où la capitale pouvait traiter les départements voisins comme des territoires servants est révolu, tonne l'ancien maire de Maisons-Alfort. C'est bien de vouloir verdifier son chauffage urbain, mais considérer qu'on peut installer une usine d'incinération dans un département voisin pour améliorer la qualité environnementale des Parisiens au détriment des habitants du Val-de-Marne, ce n'est pas acceptable. »

Le réseau de chaleur parisien, constitué de plus de 500 kilomètres de canalisations, est le plus important de France : à partir de

l'eau prélevée dans la Seine et chauffée par une dizaine de centrales de production de vapeur, il alimente l'ensemble des hôpitaux de la capitale et 40 % des bâtiments du tertiaire ainsi qu'une partie de la consommation de 16 communes de la petite couronne, dont Vitry.

« Injustice territoriale »

Fin 2025, le Conseil de Paris a attribué la concession de service public, qui arrive à échéance le 31 décembre, à un groupement emmené par Dalkia (filiale d'EDF) pour les vingt-cinq prochaines années ; un marché à 15 milliards d'euros. L'objectif est double : augmenter de 50 % le nombre de bâtiments raccordés et verdir un réseau qui repose encore à près de 50 % sur le gaz pour en faire « un des principaux outils de la transition énergétique de la capitale » vers la neutralité carbone. Afin d'atteindre « 75 % d'énergie renouvelable et de récupération » d'ici à 2033, une nouvelle centrale à vapeur d'une capacité de 300 MW reposant sur la combustion de déchets de bois notamment doit être mise en service en 2031 sur le site EDF de Vitry-sur-Seine qui exploite aujourd'hui deux centrales à gaz.

Olivier Capitanio promet une « guérilla juridique ». Il a déposé un recours devant le tribunal administratif de Paris. Plus inédit, le département a lancé une pétition sur son site Internet pour réclamer l'abandon du projet. Elle approche les 10 000 signatures. « Le Val-de-Marne est le département d'Ile-de-France qui brûle le plus de déchets par habitant, nous ne voulons pas d'un quatrième incinérateur », commente Amélie Boesp-

flug, la présidente du Collectif 3R, une des associations organisatrices de la manifestation du 31 mai et qui alerte depuis des années sur les pollutions liées à l'incinérateur d'ordures ménagères d'Ivry-sur-Seine, l'un des plus grands et anciens d'Europe.

Le Val-de-Marne concentre déjà trois incinérateurs : ceux d'Ivry-sur-Seine, de Créteil et de Rungis. Selon l'observatoire régional des déchets en Ile-de-France, 777 kilos de déchets sont brûlés par an et par habitant dans le Val-de-Marne, plus du double que dans les Hauts-de-Seine (324 kilos). « Nous refusons cette injustice territoriale et environnementale qui consiste à externaliser les pollutions vers les territoires populaires », réagit Myriam Goujjane, coprésidente de l'Association contre l'incinération des déchets à Vitry (ACID-Vitry).

Sur le site Thermo-sur-Seine, la chaleur sera produite à partir de la combustion de « bois B », comprend des déchets de bois traités, peints, vernis ou collés, ainsi que de combustibles solides de récupération (CSR), des pellets qui incorporent toutes sortes de déchets refusés par les centres de tri : bois mais aussi plastiques, mousses ou textiles « non valorisables ». Quelque 450 000 tonnes de déchets (collectés dans un rayon de 300 kilomètres) devraient ainsi être brûlés chaque

année pour faire tourner la chaufferie. C'est plus que le nouvel incinérateur d'Ivry-sur-Seine.

La Ville de Paris indique que la future centrale sera dotée des « meilleures techniques disponibles » et que l'exploitant s'engage « sur des valeurs limites d'émissions plus basses que les normes ». Spécialiste de la filtration des fumées, Philippe Lutz a travaillé vingt-cinq ans comme ingénieur dans le domaine de l'incinération avant de rejoindre le Collectif anti bois-énergie qui milite contre les chaufferies biomasse en France : « Certes les traitements des fumées sont aujourd'hui très performants, mais à la fin, il reste toujours en sortie de cheminée des polluants et, avec le bois, des particules ultrafines. »

Plaidoyer pour des alternatives

Dans une étude sur les chaufferies biomasse publiée en 2025, Airparif rappelle que « la combustion du bois est l'un des moyens de production d'énergie les plus polluants pour l'air, avec la combustion du charbon » et qu'elle est responsable d'environ 60 % des émissions de particules fines en Ile-de-France. Selon l'observatoire régional de santé, l'exposition aux particules fines est à l'origine d'environ 6 000 décès chaque année en Ile-de-France. « Il faut arrêter d'installer des incinérateurs

« Il faut arrêter d'installer des incinérateurs en zones urbaines denses »

PHILIPPE LUTZ
membre du Collectif
anti bois-énergie

dans des zones urbaines denses », juge Philippe Lutz.

Thermo-sur-Seine doit s'implanter sur le terrain de l'ancienne centrale thermique EDF, à l'arrêt depuis 2015 et reconnaissable à ses deux grandes cheminées rouge et blanc. Pour ses opposants, il remet en cause l'avenir du quartier des Ardoines, tout proche, où est prévue la construction de 8 000 logements.

« Le projet suscite des interrogations légitimes d'un point de vue sanitaire, reconnaît Alice Timsit, la nouvelle adjointe au maire de Paris chargée de la transition écologique. La santé des habitants est une ligne rouge absolue et nous aurons un très haut niveau d'exigence pour que toutes les garanties soient prises. » L'élue écologiste assure que Thermo-sur-Seine permettra de « réduire la pollution de l'air » à Vitry en divisant par quatre les rejets d'oxydes d'azote par

rapport aux installations actuelles et que les émissions de l'incinérateur feront l'objet d'une « surveillance en continu ». « La confiance ne se décrète pas, admet Alice Timsit. Jusqu'ici nous n'avons pas pu présenter le projet avec des données objectives car nous étions tenus par la confidentialité de l'appel d'offres. » Une concertation préalable doit s'ouvrir en septembre sous l'égide de la Commission nationale du débat public. « On pourrait imaginer la création d'un observatoire écocitoyen qui serait chargé du contrôle démocratique », suggère l'adjointe à la transition écologique.

Au-delà des aspects sanitaires, ACID-Vitry, le collectif 3R ou encore l'ONG Zero Waste France reprochent au projet d'être en contradiction avec les objectifs de réduction des déchets en créant « un véritable appel d'air à produire plus de déchets » pour alimenter les incinérateurs dont la France est la championne en Europe. Les ONG plaident pour des alternatives à l'incinération : la rénovation des bâtiments pour réduire leurs besoins énergétiques, le recours à des énergies « vraiment » renouvelables comme la géothermie. A l'horizon 2050, le mix énergétique du réseau de chaleur parisien prévoit 13 % de géothermie contre 61 % pour l'incinération. ■

STÉPHANE MANDARD

L'exposition aux particules fines est à l'origine d'environ 6 000 décès chaque année en Ile-de-France

La prévention des feux de forêt en ville évaluée scientifiquement

Du débroussaillage à l'évacuation, des chercheurs ont identifié cinq leviers pour protéger les agglomérations françaises des flammes

Les incendies aux portes de nos cités ne relèvent plus de la science-fiction. L'été 2025 l'a rappelé quand, le 8 juillet, un brasier aux abords de Marseille a détruit des logements, ou que les flammes du gigantesque incendie de l'Aude se sont approchées de Narbonne, en août.

Face à l'aggravation du changement climatique, qui allonge la saison des feux et multiplie les sinistres hors normes, le CNRS a publié, vendredi 29 mai, une expertise scientifique collective intitulée « Incendies et villes : la résilience des interfaces urbaines face aux incendies de végétation dans le contexte du changement climatique ». Dix-sept chercheurs y ont analysé plus de 1 100 publications internationales pour en extraire les meilleures stratégies de protection, applicables à la France, alors que 70 % des incendies éclatent dans ces « interfaces urbai-

resilience se conjugue « à l'échelle des habitants, du voisinage, mais aussi de l'aménagement et de la gouvernance des territoires », rappelle Christine Bouisset, géographe (CNRS/Unité mixte de recherche Transitions écologiques et environnementales, dite TREE) et coordinatrice du travail.

La recherche internationale souligne cinq leviers majeurs pour éviter qu'un jour Paris ou Marseille ne vivent le cauchemar qu'a connu Los Angeles en janvier 2025, où 37 personnes sont mortes et où 13 000 habitations ont disparu dans les flammes.

Contenir l'étalement urbain

Le premier est l'arrêt de l'urbanisation en zone à risque. Sur plus de 7 000 communes françaises exposées, seules 286 disposent d'un plan de prévention des risques incendies de forêt, ce document élaboré par l'Etat en collabo-

leur coût, de contraintes techniques et de la forte opposition d'élus et de populations locales », observe Christine Bouisset. Pourtant, sans cette planification, l'étalement urbain se poursuit (+ 297 236 hectares entre 2011 et 2024) dans des zones inflammables, exposant chaque année davantage de vies et d'infrastructures.

Rendre le débroussaillage effectif est la deuxième piste citée par les chercheurs. « Deux kilos de bois sec fournissent la même puissance combustible qu'un litre d'essence », rappelle l'informaticien Jean-Baptiste Filippi (CNRS/Laboratoire des sciences pour l'environnement), lui aussi coordinateur du travail des chercheurs. Pourtant obligatoire dans 52 départements, ce geste reste négligé ou perçu comme une contrainte. Le taux de réalisation des obligations légales de débroussaillage reste en deçà des objectifs.

70 % des incendies éclatent dans les « interfaces urbaines » où se mêlent bâti et nature

montrent que les plans efficaces offrent des outils incitatifs, comme une part du financement ou une aide à l'évacuation des déchets végétaux. Négliger les obligations légales de débroussaillage crée de véritables autoroutes pour les flammes jusqu'aux habitations, où « le choix des végétaux a aussi son importance », ajoute Jean-Baptiste Filippi, qui insiste sur la nécessité d'« exclure

sauf « si cela accentue le risque », précise-t-elle, consciente que cet argument n'est pas toujours pris en compte et que deux politiques à l'œuvre sur un même territoire peuvent se contredire. Or, les études étrangères soulignent que, pour être efficaces, les politiques d'aménagement, d'urbanisme et la gestion d'un espace doivent être traitées de manière coordonnée.

Le modèle australien

Concernant les évacuations, les études soulignent qu'il vaut mieux anticiper plutôt que se barricader. En 2018, 104 personnes sont mortes dans leur voiture en fuyant l'incendie de Mati (Grèce), un drame similaire à celui de Pedrogao Grande au Portugal (65 victimes), en 2017. Si la règle est, depuis lors, le calfeutrage, la recherche pourrait nuancer ce dogme. « Les enquêtes montrent

meure l'option la plus sûre », résume Christine Bouisset. Cette logistique sera d'autant plus efficace qu'elle aura été préparée, note Jean-Baptiste Filippi, s'appuyant sur le modèle australien.

Dernier axe : repenser la doctrine du « feu naissant ». En France, éteindre les départs de feu en moins de dix minutes est le pilier de la stratégie de lutte depuis trente ans. Pourtant, le CNRS interroge la pérennité de cette philosophie. « La doctrine française d'attaque est efficace, mais nécessite des moyens considérables », rappelle Christine Bouisset.

Les retours d'expérience étrangers montrent les limites de cette approche « sur des territoires plus vastes, plus longtemps exposés et encombrés d'un niveau supérieur de combustible ». En France, les surfaces forestières ont augmenté de 10 % en quarante ans, et